
Procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE de l'UES DDB du 20 décembre 2022

Participants :

Direction		Présent	Absent
Aude MERCERON-GUILLET	Présidente du CSE	x	
Noémie NGO	Directrice Adjointe Ressources Humaines	x	
Elus du CSE			
Edwige ATZERT			x
Erick BARBOTTE		x	
Laurent CIRRI		x	
Thierry DARTOIS		x	
Christine GARCIA-GUICHETEAU		x	
Valérie PELERIN		x	
Marie-Raphaële ROLLET		x	
Corinne VULLIEZ		x	
Invités de la Direction			
Michel HUPPERT	Directeur Administratif et Financier	x	

ORDRE DU JOUR

Questions à l'initiative des membres du CSE	3
I. Approbation du PV ordinaire du 24/11.	3
II. Marche des affaires.	3
III. Quelle serait la nouvelle prise en charge du prix du Navigo mensuel qui passe à 84,10 euros à partir de janvier 2023.	4
IV. Questions diverses.	4
Questions à l'initiative de la direction	5
V. Information en vue d'une consultation sur les aménagements et nouvelles localisations géographiques des différents départements au sein du bâtiment de la Condamine.	5
VI. Information sur la mise en place du « Self Service Employé » sur REACH (le système RH).	5
VII. Information sur les mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des salariés.	6
VIII. Questions diverses.	6

La réunion s'est faite en présence, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.

Les questions de l'ordre du jour n'ont pas été traitées selon le déroulement prévu.

QUESTIONS A L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CSE

I. Approbation du PV ordinaire du 24/11.

Le procès-verbal n'ayant pas été fourni à temps, son approbation est donc reportée à la prochaine réunion de janvier 2023.

II. Marche des affaires.

Bien que la tendance soit un peu morose, avec la perte des cinquante ans de Picard, de Porsche ou d'Arte, Michel Huppert annonce néanmoins le gain d'ADP, principalement sur du digital.

Des réponses sont attendues pour Clépierre ou Le Bon Coin. Celle d'Hennessy est décalée au mois de janvier.

La compétition pour INPES Tabac débute et celle concernant ADEME continue malgré le débrief nécessitant de revoir les propositions faites. Biomédecine sera une compétition pour 2024 mais elle se prépare dès maintenant. L'agence attend d'être sélectionnée en long list sur SPF (Santé Publique France) pour deux dossiers. Michel Huppert précise que DDB est en short list sur une compétition pour Boulanger, ce qui lui paraît surprenant puisque TBWA avait remporté ce client récemment. Quant à la réponse de Seat, elle est décalée en mars pour un changement d'agence prévu à partir de juin.

Les choses se passent bien concernant McDo, ce qui est important car il reste le premier client de l'agence. Sur Tribal, la partie digitale d'Audi est resignée pour deux ans.

Malgré la perte de Butagaz, Gun a renouvelé son contrat avec Belambra.

Yves Rocher et Salomon diminuent leurs honoraires. Royal Canin se poursuit avec satisfaction avec le gain du social média, qui nécessitera l'apport d'une personne au planning stratégique en recrutement ou en freelance. Monoprix est remis en compétition avec un brief soumis en janvier. Faisant suite aux résultats décevants des tests, Lactalis remet l'agence en compétition sur Lactel avec un contrat néanmoins prolongé jusqu'à fin juillet. Il devrait également avoir en 2023 du développement pour Skoda. La compétition Eurostar pour Thalys devrait commencer en compagnie de l'agence Adam & Eve, ce qui devrait permettre de poursuivre ce contrat au-delà d'août avec un enjeu important en termes d'image et de création. Par ailleurs, Galerie Lafayette a reconnu le travail accompli par l'agence, ce qui a motivé le versement d'une indemnité supplémentaire. Certaines livraisons prévues pour Google seront décalées à l'année prochaine. Plutôt bonne nouvelle pour LCL dont on attend la réponse qui permettra de poursuivre le travail en 2023. Quant à Center Parcs, en raison d'une fusion avec Village Nature, l'agence est soumise à l'analyse effectuée par les achats de ce client.

En réponse à une élue, le tournage de Tag s'est bien déroulé, même si l'organisation a été complexe, précise Michel Huppert.

Du côté de chez Score, Michel Huppert signale une compétition pour Courtepaille. La campagne pour Orpi sort prochainement, Butagaz dont la réponse sur la compétition pour le pack est attendue, comme celle pour

Picard qui a été appréciée mais l'agence en attend encore le retour. Il devrait y avoir un petit supplément de travail pour Waterair. Il restera d'éventuels « one shot » comme Indiana Café pour compléter et maintenir la même marge brute.

Enfin, DDB est interrogée par ALD sur sa plateforme de marque. Il s'agit d'une société de location longue durée de véhicules, affiliée à la Société Générale, qui se rapproche d'un autre groupe de location automobile.

A date, sur 2023, Michel Huppert n'est pas inquiet. Il confirme également la compétition pour Spotify en réponse à la remarque d'un élu.

Il informe les élus qu'en 2022, quelques erreurs commerciales ont été commises avec pour conséquence, quelques litiges et ce, malgré la supervision du service juridique. Michel Huppert mettra en place prochainement des formations agréées en interne rendues obligatoires pour les commerciaux ou les créatifs sur ce sujet.

Une élue souligne la difficulté de transmettre les bonnes informations au sein des services en raison des changements réguliers des équipes commerciales notamment.

Concernant Picard et la perte de la compétition des cinquante ans, un élu espère qu'une information soit faite en interne aux collaborateurs de Score. Cela ne manquera pas d'être fait prochainement, précise Michel Huppert.

En conclusion, il s'agit de rester positif et de savoir raison garder pour 2023, explique Michel Huppert. En conséquence, les agences demeurent prudentes quant aux recrutements même si les besoins de ressources sont importants.

III. Quelle serait la nouvelle prise en charge du prix du Navigo mensuel qui passe à 84,10 euros à partir de janvier 2023.

Aude Merceron-Guillet explique que, conformément à la loi, l'entreprise prendra en charge 50 % de ce nouveau tarif.

IV. Questions diverses.

Au sujet des consommations énergétiques, l'agence verra une augmentation de 70 % de ses tarifs mais le contrat de l'électricité est géré par Nexity avec un prix garanti jusqu'à une certaine date, précise Michel Huppert en réponse à l'interrogation d'une élue.

QUESTIONS A L'INITIATIVE DE LA DIRECTION

V. Information en vue d'une consultation sur les aménagements et nouvelles localisations géographiques des différents départements au sein du bâtiment de la Condamine.

Aude Merceron-Guillet précise que la direction reviendra vers les élus dès que ce projet pourra être présenté d'une façon plus aboutie. En effet, aucune décision définitive n'a pu être prise, tant sur les aménagements que sur les mouvements envisagés.

Donc, aucun déménagement entre Noël et le Nouvel an, annonce Michel Huppert qui rappelle que le taux d'occupation moyen reste aux environs de 44 %. Donnons-nous du temps pour bien faire, d'autant que le bail a été prolongé jusqu'en 2029.

Michel Huppert quitte la réunion.

VI. Information sur la mise en place du « Self Service Employé » sur REACH (le système RH).

Noémie Ngo rappelle que depuis trois ans environ, le système RH a changé via l'utilisation du logiciel Reach, développé par Success Factor. Jusqu'à ce jour, seules les Ressources Humaines y avaient accès pour y saisir toutes les informations concernant les collaborateurs dont une partie est envoyée vers le service de paie.

A partir du 9 janvier 2023, certaines rubriques de ce système seront accessibles au salarié qui pourra visualiser sa fiche sur certains items ou modifier lui-même certaines informations. Pour se connecter, il a été négocié d'utiliser son adresse mail professionnelle et un mot de passe provisoire qui devrait être à termes le même que celui de nos connexions actuelles à la cession ou à la messagerie.

En cas de souci de connexion, il suffira de cliquer sur mot de passe oublié, le service RH n'assurant pas la gestion de cet outil. Noémie Ngo explique que cette consigne vient d'Omnicom car aux Etats Unis, les entreprises rencontrent des tentatives de phishing liées au RIB fourni par les salariés. Un des moyens de sécurisation utilisé est de permettre au salarié de le saisir avec la validation d'un service RH. En France, l'employeur est en revanche obligé de vérifier que le RIB est bien au nom du salarié ou d'un compte commun sur lequel le nom de la personne figure.

Les informations que verra le salarié mais qu'il ne pourra modifier :

- Informations personnelles
- Informations de sécurité sociale
- Les informations biographiques (études et parcours académique)
- L'adresse mail professionnelle
- Personnes à charge
- Les contacts en cas d'urgence
- Permis de travail le cas échéant
- Informations diverses (langues parlées, CV,...)

En réponse à une élue, l'ensemble des agences d'Omnicom en France voire dans le monde en sera doté. Toutefois, ces informations ne seront pas accessibles entre les différentes agences.

A terme, certaines informations seront modifiables par le salarié :

- Les contacts en cas d'urgence
- L'adresse postale dans le cas d'un déménagement en joignant un justificatif approprié (contrat d'assurance, ouverture de compteur d'énergie)
- Le RIB en ajoutant le document en pièce jointe pour vérifier que le compte est bien celui du salarié concerné
- L'adresse personnelle
- Le numéro de téléphone personnel
- Les éléments de la carrière

La validation de ces modifications sera envoyée par le service RH via la messagerie pour les éléments qui le nécessitent. Ces données étant déjà en possession de l'entreprise, cela n'impacte pas le respect des règles de la RGPD, précise Aude Merceron-Guillet.

VII. Information sur les mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des salariés.

Concernant l'année 2022, la direction réfléchissait à donner une prime de partage de la valeur, ex prime Macron. La décision a été prise d'attribuer une somme de mille euros, versée fin janvier, pour toutes les personnes ayant plus de six mois d'ancienneté et gagnant au maximum trois mille cinq cents euros bruts, prime d'ancienneté incluse. Pour celles qui auraient moins de six mois d'ancienneté, la prime sera de trois cents euros.

Aude Merceron-Guillet précise que cette somme est exonérée de charges sociales et d'impôts, sous réserve d'être versée avant la fin de l'année 2023. Cela concerne environ deux cent dix personnes, y compris les contrats pros, pour l'ensemble des agences. Elle sera également proratisée en fonction du taux de présence, soit par exemple, huit cents euros pour un 4/5. Une communication devrait être faite le lendemain de cette réunion. Cette prime qui représente un effort non négligeable, a obtenu l'accord de l'ensemble des managers des agences au vu des problématiques d'inflation.

Michel Huppert en profite pour annoncer que le montant de la participation au titre de 2022, sans atteindre le niveau de 2021, devrait être néanmoins bonne. Elle reste toutefois à préciser dans l'attente du résultat définitif.

D'un point de vue juridique, cette décision devra être formalisée par le recueil de l'avis des élus, ce qui nécessitera d'organiser une petite réunion en janvier, précise Aude Merceron-Guillet.

VIII. Questions diverses.

Noémie Ngo confirme l'embauche en CDI d'un collaborateur de Gun, depuis longtemps en intérim, satisfaisant en cela à la demande des élus.

Prochaine réunion ordinaire le 24 janvier 2023 à 9h45.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several cursive letters, all enclosed within a long, sweeping underline that extends to the right.